



UNSA-Infos - Numéro 451 - 17 décembre 2008

<http://www.unsa.org/>

Appel des organisations syndicales

UNSA, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, en sont les premières victimes. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité. Surmonter cette crise implique des mesures urgentes d'une autre nature que celles prises par l'Etat et les entreprises, pour être au service de l'emploi et des rémunérations.

C'est pourquoi, les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) appellent les salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités, à une journée nationale de mobilisation interprofessionnelle le 29 janvier 2009 : elle donnera lieu dans tout le pays à des grèves et des manifestations. Elles appellent à agir massivement et interpeller les responsables gouvernementaux, les responsables patronaux et les employeurs pour :

- défendre l'emploi privé et public,
- lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales,
- exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités,
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale,
- des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

Les organisations syndicales rendront publique le 5 janvier 2009, une déclaration commune développant leurs propositions et revendications.

Paris, le 15 décembre 2009

Au Bureau National des 10 et 11 décembre 2008

Nouvelles adhésions

Pôle 3- Commerce et services : Syndicat UNSA Groupe Rapp (magasins Meubles Crozatier/ Atlas / Fly) ; Syndicat UNSA Radisson SAS Lyon (hôtel) ; Syndicat UNSA Système U Rumilly (74 – Grande distribution) ; Syndicat UNSA Vitalaire (commerce de gros)

Pôle 5 – Industrie : Syndicat UNSA Métiers Traitement Déchets (69)

Pôle 6 – FESSAD : Syndicat UNSA AMEN (société de services informatique, (92) ; Syndicat UNSA ANPE

Informations sur le développement des organisations adhérentes

La fédération des Métiers de la Prévention et de la Sécurité UNSA nous informe de sa représentativité dans sa branche comptant 140 000 salariés.

UNSA2A nous signale les nouvelles implantations dans les entreprises suivantes : Crédit Agricole SEIS (93) ; Charcuterie-Traiteur Eurocake (56) ; Chocolaterie Aigubelle (42) ; SAGA Végétal (33).

UNSA Santé Sociaux nous informe des deux implantations suivantes : CHI des Portes de l'Oise à Beaumont Sur Oise (95), Clinique La Chavannerie à Chaponot (69), Clinique Château de St-Pierre Oursin (14).

UNSA Territoriaux nous informe des créations suivantes : Mandre Les Roses (94), OPHLM Aulnay (93), CCAS Lucay (28), Mairie de Verneuil sur Avre (27), Hermont (95), Istres (13), Sesnas (13), Tulle (19), Cannes (06), Haguanis (57), Conseil Général : Meurthe et Moselle, Martinique, Cher.

La F.A.T. UNSA (Fédération Autonome des Transports) nous informe des nouvelles implantations dans les entreprises suivantes :

- secteur Urbain et Interurbain : transport urbain de l'agglomération de Bordeaux (33) ; transport urbain de Mulhouse (68) ; transport urbain de Lille (59) ; Moulins Mobilité (03) ; Véolia transport à Valence (26) et Laval (53) ; Fléxité (93) ; Kéolis dans le département de l'Eure (27) et de l'Aude (11).
- secteur Route et Logistique : transports Graveleau à Pierrelaye (95) et de Villeparisis (77) ; Exel Béziers DHL à Béziers (34) ; Norbert Dentressangle à Cavailon (84) ; Fedex Roissy Charles de Gaulle (93) ; Aéropiste RCG (93).
- secteur Activités des Déchets (collecte) : Otus Véolia à Sevran (93), Sarcelles (95) et Bonneuil sur Marne (94) ; Nicollin à Buc (78).

Ils entament leur 9ème semaine de grève

Les 128 salariés de la Société LINPAC à Tarascon refusent de se retrouver au chômage.

Cette société dont le siège est au Royaume Uni a décidé de fermer le site le 31 décembre 2008 au motif que les charges sociales en France rendent le personnel non compétitif par rapport aux salariés allemands et espagnols.

Après la négociation d'un accord de méthode, un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est proposé par la direction. Les représentants au comité entreprise décident de ne pas donner d'avis au motif que le plan est insuffisant. Devant l'intransigeance de la direction à ne pas vouloir améliorer le PSE, les organisations présentes dans l'entreprise, UNSA majoritaire, CFDT, CGT, FO, décident d'aller devant le Tribunal de Grande Instance en référé pour demander la suspension du plan. En même temps, ils se mettent en grève avec occupation des locaux.

Le TGI de Tarascon décide le 28 novembre de suspendre le plan social au motif « qu'il ne respecte manifestement pas les obligations que lui impose la loi ... ».

Une négociation est alors organisée à la Direction Départementale du Travail de Marseille pour sortir de l'impasse. Après 4 réunions, les propositions de la direction n'ont pas varié :

- fermeture au 31/12/2008,
- pas d'engagements fermes sur la revitalisation du site,
- avis favorable des élus sur le PSE et abandon des poursuites
- les lettres de licenciements ne partiraient que 2 mois après la signature du plan social
- et alors paiement des jours de grève.

Les salariés veulent que cette fermeture ne se solde par aucun licenciement sec. Ils souhaitent que le groupe s'engage sur la revitalisation du site ou sur un éventuel repreneur. Ils demandent aussi que l'effort de formation et de reconversion soit plus important.

Les représentants des organisations syndicales ont adressé à la direction une nouvelle proposition de PSE intégrant un volet pour la revitalisation du site. Une dernière réunion doit se tenir, toujours au siège de la DDTE de Marseille, le 17 décembre prochain.

Les salariés sont toujours en grève.

Pour manifester votre solidarité auprès des camarades UNSA à LINPAC, il est possible d'adresser un chèque à la Trésorerie de l'UNSA, au siège à Bagnolet en indiquant «UNSA Solidarité LINPAC»

Congrès du SNOP- UNSA

Alain Olive, secrétaire général de l'UNSA et Pierre Marco, Trésorier de l'UNSA Police ont participé au congrès du SNOP-UNSA qui vient de se tenir du 9 au 12 décembre 2009 à Cannes. Au cours de ce Congrès, Dominique Achispon a été réélu secrétaire général de ce syndicat.

Pour en savoir plus : www.snop.info

Confédération européenne des syndicats

Priorité aux droits des travailleurs, et non aux horaires de travail à rallonge

L'UNSA a cosigné avec les autres organisations syndicales françaises affiliées à la Confédération européenne des syndicats (CFDT, CFTC, CGT et FO), une lettre aux députés français qui siègent au Parlement européen.

En effet, le 17 décembre prochain, le Parlement européen réuni en session plénière va se prononcer sur le rapport d'Alejandro Cercas, relatif à la révision de la directive sur le temps de travail.

Les syndicats signataires demandent aux députés européens de voter ce rapport afin de rejeter l'accord passé par les États membres. Ceux-ci sont majoritairement favorables à une révision de la directive qui marquerait un véritable recul social, sans précédent dans l'histoire de l'Union européenne.

Les syndicats demandent expressément aux députés de soutenir les amendements du rapport Cercas visant à :

- mettre un terme à « l'opt out », c'est-à-dire à la disposition qui permet aux États membres de ne pas respecter la durée moyenne hebdomadaire de travail de 48h maximum. Les effets négatifs sur la santé et la sécurité sont largement démontrés.
- affirmer que le temps de garde est du temps de travail conformément à la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes.
- garantir la prise du repos compensateur après le service, et non dans un « délai raisonnable » comme le veulent les États membres.
- refuser l'annualisation du temps de travail sans un accord entre les employeurs et les représentants des travailleurs.

A un moment où la crise économique et financière frappe durement les salariés, il y a urgence à ce que l'Europe démontre qu'elle donne la priorité aux droits des travailleurs et qu'elle les protège contre des horaires de travail à rallonge qui menacent leur santé et leur sécurité.

Voir, écouter les émissions de l'UNSA : <http://www.unsa.org/?-Media-.html>

TUAC : soixante ans au service de 60 millions de travailleurs !

La Commission syndicale consultative (TUAC) auprès de l'Organisation pour le développement économique (OCDE) a fêté son anniversaire les 11 et 12 décembre 2008 en présence des représentants des gouvernements des 30 pays membres ainsi que du patronat. L'UNSA était bien sûr présente, en tant que membre, au sein de la Commission. La structure tripartite de l'OCDE en fait, avec l'Organisation internationale du travail (OIT), l'un des partenaires influant pour porter la dimension sociale dans les réunions internationales multilatérales au niveau des gouvernements, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), du Fonds monétaire international (FMI). Elle donne également un avis lors des grandes rencontres de dimension mondiale : cycle du développement, conférences internationales (climat, etc.).

Le TUAC est ainsi partie prenante dans l'élaboration et le développement des trois principaux instruments de la régulation internationale. Il s'agit des « principes directeurs » dont le TUAC assure aussi le suivi et qui concernent les comportements des firmes multinationales, la gouvernance des entreprises publiques et privées ainsi que la gestion des fonds de pension. L'évolution alarmante de la crise actuelle plaide pour un renforcement de ces instruments. Ainsi, l'UNSA soutient les nombreuses initiatives du TUAC allant dans ce sens. Elle se félicite du lancement officiel des travaux visant à instituer une coopération permanente entre le TUAC et l'OIT. Elle en affirme l'urgence afin que le « règlement » de la crise n'aboutisse pas à la « reprise des affaires » sans plus de préoccupations sur les conséquences sociales d'une crise annoncée comme devant s'aggraver fortement au premier semestre 2009. Puisque l'OCDE parle désormais de « re-réguler », il serait paradoxal que cela ne concerne pas les droits sociaux. Les syndicats restent aussi très mobilisés pour éviter que les services publics ne fassent aussi les frais de la relance, car ils constituent, avec les dispositifs de protection sociale : le seul rempart pour les populations les plus fragiles. Le dernier rapport de l'OCDE en souligne d'ailleurs l'augmentation.

Le TUAC a tenu sa 121ème session plénière juste avant la réunion tripartite. Il a été réaffirmé la nécessité absolue de se concentrer sur l'économie réelle et de prendre comme objectif principal l'emploi et, par suite, la hausse du pouvoir d'achat. Quatre axes fondamentaux de sortie de crise sont retenus comme essentiels : mettre en place des plans de relance ambitieux à hauteur de 2 à 3 % de la richesse nationale (PIB), accompagnés d'une coopération renforcée en ce qui concerne l'Europe ; lancer un vaste plan d'investissements dans la cadre d'un « green new deal », qui se concrétise en majeure partie pour la France par le Grenelle de l'environnement ; donner un rôle à la fiscalité, notamment en matière de redistribution des revenus ; maintenir les objectifs du Millénaire que l'ONU a initiés en faveur du développement et qui représentent aussi des débouchés pour l'économie mondiale.

L'UNSA renouvelle son engagement aux côtés du TUAC pour exiger la libération immédiate des responsables syndicaux sud-coréens abusivement emprisonnés du fait de l'exercice de leurs droits syndicaux les plus fondamentaux.

UNSA Infos reprendra sa parution le 5 janvier 2009

Toute l'équipe du siège national de l'UNSA

vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année